



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2022/84

QUESTION N°15

OBJET : TECHNIQUE / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE RELATIVE AU PROJET DE REHABILITATION DU CHEMIN DES BŒUFS

**L'An Deux Mille Vingt Deux
Le Six Décembre
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Seddik HADDOUYAT - Frédéric CLAUX - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Pascal KLINGLER a donné procuration à Fahed HADJI
Christophe BATAIS a donné procuration à Annie METAY
Patrick MURCIA a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Josiane THOMAS

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 28

N°D2022/84 – TECHNIQUE / Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise relative à l'enfouissement des réseaux aériens et réfection de voirie sis chemin des Bœufs (section Rue Jean Nicolas Leveau - Rue du Drain)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les possibilités de subventionnement des projets de travaux de voirie et d'éclairage public accordé par le Conseil Départemental du Val d'Oise,

Considérant la nécessité de faire effectuer ces travaux d'enfouissement de réseaux Chemin des Bœufs,

Considérant que l'estimation du projet d'enfouissement de réseaux et de réfection de voirie à hauteur à 469 968.05 € HT soit 553 161.67 € TTC ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **SOLLICITER** le concours financier au taux maximum du Conseil Départemental du val d'Oise, dans le cadre des aides apportées aux communes pour le financement des travaux de voirie et d'éclairage public
- ✓ **APPROUVER** le dossier justificatif de demande de subvention et le plan de financement s'y rapportant
- ✓ **MANDATER** Monsieur le Maire pour diligenter les démarches en vue d'obtenir le financement
- ✓ **PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget section investissement de l'année considérée.

**ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 6 DECEMBRE 2022**

Publié le : 08/12/2022
Transmis en Préfecture le : 09/12/2022
Exécutoire le : 09/12/2022

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

